



Conventions dégâts des eaux - FFMGH3

Code produit : FFMGH3

Niveau : Initiation

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 2.5

Tarif : 0

Eligible DDA : oui

Public : nouveaux collaborateurs en assurance multirisque habitation

Prérequis :

aucun

Objectif

- maîtriser l'essentiel des conventions utilisées pour le règlement d'un dégât des eaux

Programme de la formation

- Pourquoi ces conventions ?
 - Principes généraux
 - Enjeux et objectifs
 - Incidences de la convention IRSI
- Déclaration de sinistre
 - Constat amiable
 - Délai
- Estimation des dommages et expertise
 - Qui doit saisir l'expert ?
 - Quel est son rôle ?
 - Rapport d'expertise
-

Exercice du recours

- Abandon de recours
- Mise en œuvre du recours

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation d'exercices et de cas pratiques
- Échanges d'expériences avec les participants

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.